

10 Faits divers & Justice

Insécurité à Libreville

Un policier molesté avec ses propres armes par trois braqueurs

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

ANGES Marie Edou Nguema, alias "Chazard", chef de bande présumé, âgé de 25 ans, Ismaël Assoumou alias "Isma", 20 ans, et Wenely Lekina alias "Mazembe", 24 ans, présentés tous les trois comme des braqueurs récidivistes, ont été écroués pour la énième fois à la prison centrale de Libreville. Mais cette fois-ci, la particularité est que ces bandits se sont attaqués à un agent des Forcés de police nationale (FPN), en service au commissariat du 6^e arrondissement. C'est que cet agent a



Photo : Abel Eyeghe

"Chazard", le chef de la bande présumée...

eu le malheur de prendre part à leur dernière arrestation, laquelle a valu un an de prison aux délinquants. Au sortir de leur détention, "Chazard" et sa bande auraient ainsi promis de faire



Photo : Abel Eyeghe

...et ses deux complices ont été écroués pour la troisième fois à Gros-Bouquet.

la peau à l'agent et à ses collègues.

C'est donc en rentrant à son domicile, sis à Nzeng-Ayong (Dragages), après avoir ter-

miné son service, vers 3 heures du matin, que le policier est pris en tenaille par les trois individus cachés dans l'obscurité. Sous la me-

nace de couteaux, le flic est vite tenu en respect. Tous ses effets sont arrachés. Y compris son couteau de service et ses menottes. Ses bourreaux se servent d'ailleurs de celles-ci pour l'attacher.

Et, comme si cela ne suffisait pas, les malfrats vont sauvagement malmener et tabasser l'Officier de police judiciaire (OPJ). Avant de s'en aller et de le laisser, ses propres menottes aux poignets.

Le lendemain, les premiers riverains qui passent sur les lieux découvrent le policier dans cet état lamentable. L'agent des FPN est détaché et conduit au commissariat

de Nzeng-Ayong auprès de ses collègues.

En guise de riposte, une chasse à l'homme est immédiatement ouverte par l'unité, afin de retrouver les trois bandits. Quelques jours plus tard, ces derniers sont repérés au Bas de Gué-Gué, dans le premier arrondissement de Libreville, chez "Mazembe".

Lors de la perquisition de la demeure en question, plusieurs types de couteaux sont découverts dans un coin de leur chambre à coucher, soigneusement enveloppés dans des vieux habits. Le trio renoue, pour la troisième fois, avec les cellules de la prison.

Viol sur mineure de moins de 15 ans à Lambaréné

Une mineure de 14 ans accusée par ses violeurs présumés de racoleuse



Photo : Escôe NDILOROUIM

Les trois suspects, Paul Metoughe, E.S. et Augustin Mbongo.

E.N.

Lambaréné/Gabon

TROIS individus s'apprêtent à rendre des comptes à la justice à Lambaréné, soupçonnés de viol sur mineure de moins de 15 ans. Il s'agit des nommés Paul Metoughe, 44 ans, conjoint de la mère de la victime (âgée de 14 ans), Augustin Mbongo, 46 ans, et E.S., 23 ans, élève dans un établissement de la place.

Arrêtés par la brigade centre de gendarmerie de cette ville, puis placés en garde à vue pour les besoins de l'enquête, les trois suspects ont été auditionnés par des Officiers de police judiciaire (OPJ).

Paul Metoughe, le beau-père de la victime, aurait reconnu les faits qui lui sont imputés : « Je vis maritalement avec la mère de la petite, au village Nkouvié. J'ai trouvé cette femme avec cinq enfants. Quatre autres enfants sont issus de notre union. Donc, au total, nous gérons neuf enfants. Je reconnais avoir eu des rapports sexuels avec la petite M., qui est ma belle-fille. C'est elle qui m'a séduit. De temps en temps, elle et moi allions faire des parties de pêche sans sa mère sur l'Ogooué. Chaque fois, elle me montrait sa nudité. Je suis un homme, je suis passé à l'acte.

Elle était consentante. Et depuis lors, elle et moi entretenons des rapports sexuels de temps en temps. Sa maman, qui est ma concubine, a fini par le découvrir. Une situation à l'origine des disputes entre nous », aurait-il confessé.

Augustin Mbongo aurait, lui aussi, avoué : « Cette jeune fille venait me voir au village Saint-Martin, dans le lac Zilé, pour me demander de l'argent pour ses besoins personnels et, en retour, elle me proposait des rapports sexuels. Notre aventure dure déjà plus de deux ans. C'est sa grossesse qui a fait en sorte que je sois découvert. En ce moment, il est difficile de déterminer l'auteur de sa grossesse, car elle-même ne sait pas qui de nous trois est le vrai père de son futur enfant. »

Des trois mis en cause, seul le lycéen clame son innocence : « Je n'ai jamais eu des rapports sexuels avec cette fille. Ses parents m'ont accusé à tort avant que la grossesse ne soit visible. Mes parents leur ont demandé d'aller voir un gynécologue, afin d'en savoir plus, mais ils ne l'ont jamais fait. En me gardant dans la cellule de la gendarmerie, je fais comment avec mes études ? Je suis en Terminale. Le jour où la gendarmerie est venue m'arrêter, j'étais en classe avec les autres. Donc, imaginez la suite pour moi. »

Affaire à suivre.

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'INSERTION ET DE LA REINSERTION

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT DE CHAUFFEURS-LOGISTICIENS POUR L'OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI (ONE)

No de Prêt : 8582 GA

No de référence : AMI/CS/06-2019/UCP-PRODECE du 10/04/2019

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite pour le compte de l'Office National de l'Emploi (ONE) les services de cinq (5) chauffeurs-logisticiens.

3. Les missions attendues pour les postes à pourvoir sont détaillées dans les termes de références y relatifs.

4. Le PRODECE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services. Ces informations doivent être fournies au moyen d'un dossier comprenant :

- une lettre de candidature adressée au Coordonnateur de l'UCP-PRODECE ;
- les copies certifiées conformes des diplômes ;
- un Curriculum vitae ;
- les attestations de service fait.

5. Pour assurer ces missions, les candidats doivent posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- Avoir au minimum un Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ou un diplôme équivalent ;
- Avoir un Permis de conduire de catégorie B (les autres catégories seront un atout) ;
- Expériences professionnelles de deux (02) ans au

minimum ;

- Connaissance en mécanique automobile ;
- Dynamique, organisée (ponctuelle, honnête, intègre) ;
- Maturité et bonne conduite ;
- Bonne connaissance de la Capitale et de l'intérieur du Pays ;
- Bonne connaissance de la localisation des opérateurs économiques ;
- Disponible pour des horaires de travail flexibles.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com ;

Les plis porteront la mention suivante « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DE CHAUFFEURS-LOGISTICIENS POUR L'OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI (ONE)** ».

9. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **26 avril 2019 à 14 heures 00** (heure locale).

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination (UCP) du PRODECE
B.P. : 1269 Libreville - Gabon
Quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)
Tél. 00 241/04 49 62 94/01 44 28 78
email : ucp.prodecegabon@gmail.com